

Les cahiers d'acteurs du débat public

sur le projet de contournement routier de Nice

décembre 2005 N° 4



GROUPE SOCIALISTE ET VERTS DU CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

LES ENJEUX DU DEBAT

Préparer l'avenir, jeter les bases d'un véritable développement durable des Alpes-Maritimes, améliorer concrètement la qualité de vie des Azuréens, tout particulièrement dans leurs déplacements quotidiens, tels sont les trois véritables enjeux du débat public en cours. Le Groupe Socialiste et Verts souhaite mettre l'accent sur les quatre points suivants :

Coûts d'investissement et de fonctionnement

pour les usagers
et les contribuables

Diversification des déplacements

piétons, vélos,
deux roues propres, covoiturage

Santé publique quels impacts
d'une politique du tout voiture
et du tout camions ?

Transports collectifs

pour un schéma cohérent,
attractif et fonctionnel
des transports collectifs,
tout particulièrement
sur la rive droite du Var.

> Contact

CADAM
BP 3001
06201 NICE Cedex 3
tél. 04 97 18 79 48
fax. 04 97 18 79 82
groupsv@cg06.fr

> **Marc CONCAS (Nice I)**

> **Patrick MOTTARD (Nice V)**

> **Dominique BOY MOTTARD (Nice VII)**

> **Jean-François KNECHT (Nice XI)**

> **Patrick ALLEMAND (Nice XII)**

> **Paul CUTURELLO (Nice XIV)**

> **Jean-Raymond VINCIGUERRA (Grasse-Sud)**

L'alternative

Le dossier initial et les premières interventions de la direction départementale de l'Équipement ont clairement marqué la volonté de l'État de réaliser une grande liaison autoroutière de Cannes-Est à la vallée du Paillon qui n'est, ni plus, ni moins que la sœur jumelle des funestes projets d'A8 bis et d'A58 des quinze dernières années.

Nous préconisons une solution globale donnant la priorité aux transports en commun et puis, si nécessaire, une réponse autoroutière qui mixe les ébauches 1 et 3 du maître d'ouvrage.

Dans l'ordre des priorités nous préconisons :

- > la mise en place d'un réseau cohérent et complet de transports collectifs
- > l'amélioration de l'existant routier
- > le contournement de Nice avec l'aménagement sur place
- > la liaison Est-Ouest avec la solution courte.

Telle est notre proposition alternative. Nous ne doutons pas qu'elle trouvera très rapidement de nombreux échos et de significatifs soutiens des populations, des associations et des élus de ce département.

Jean-François KNECHT Président du Groupe Socialiste et Verts

**ENSEMBLE,
CONSTRUISONS UN AVENIR MEILLEUR**

Une quatrième

Cette quatrième solution n'est pas une solution autoroutière de plus mais l'aboutissement d'une démarche de projet alliant des mesures hiérarchisées, faisant l'objet d'une évaluation à chaque étape :

- > 1 Développer les transports collectifs et alternatifs,
- > 2 Améliorer l'existant routier avec réduction du fret routier,
- > 3 Réaliser la route nouvelle, par phases, en cas d'évaluation défavorable des étapes précédentes.

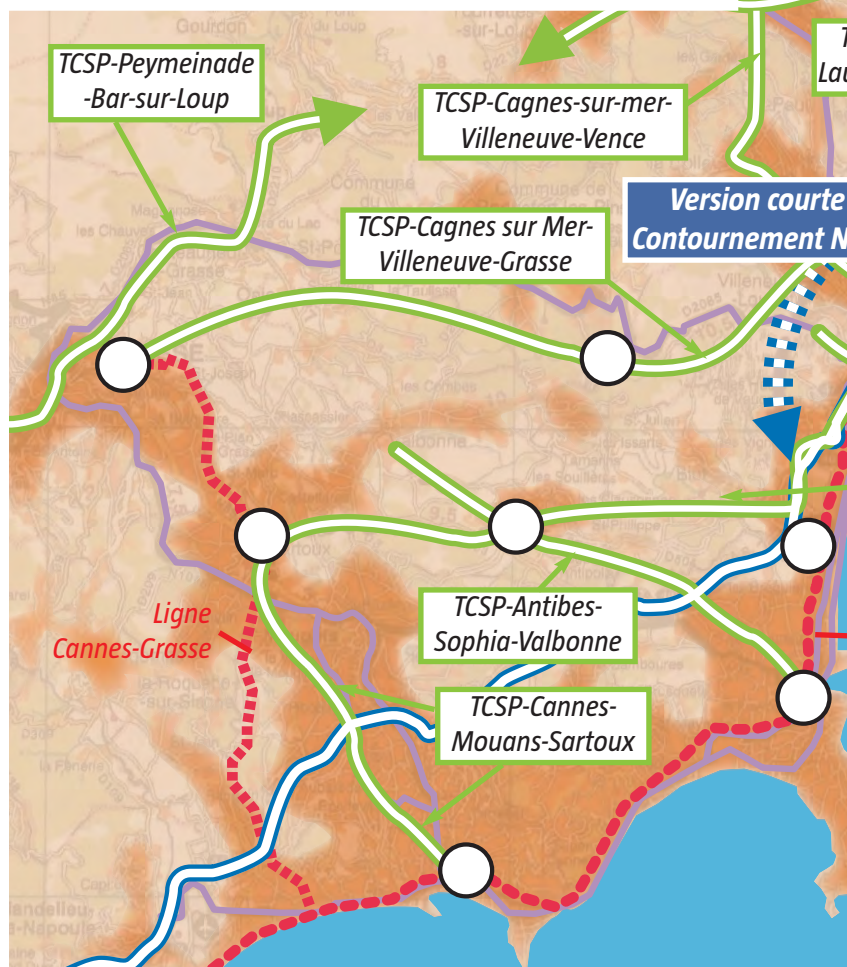
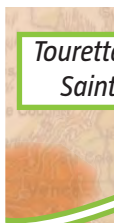
Favoriser les transports alternatifs

Vélo, deux-roues propres, covoiturage...

Pour des solutions alternatives aux véhicules à moteur, complémentaires à l'offre de transport public.

Des modes de déplacement souples (utilisation individuelle ou collective), adaptés au milieu urbain et péri-urbain, (vitesse modérée, non-pollution), basés sur des véhicules :

- > écologiques (vélo, deux-roues à moteur propre, en libre service, disponibles dans des stations)
- > dont la tarification serait cohérente avec celle des transports publics.



↑ Un prototype de scooter hybride qui dispose d'un moteur 50 cm³ 4 temps et d'un groupe propulseur électrique.

UN RESEAU COHERENT DE A METTRE EN PL

solution



← **Photo ci-contre**

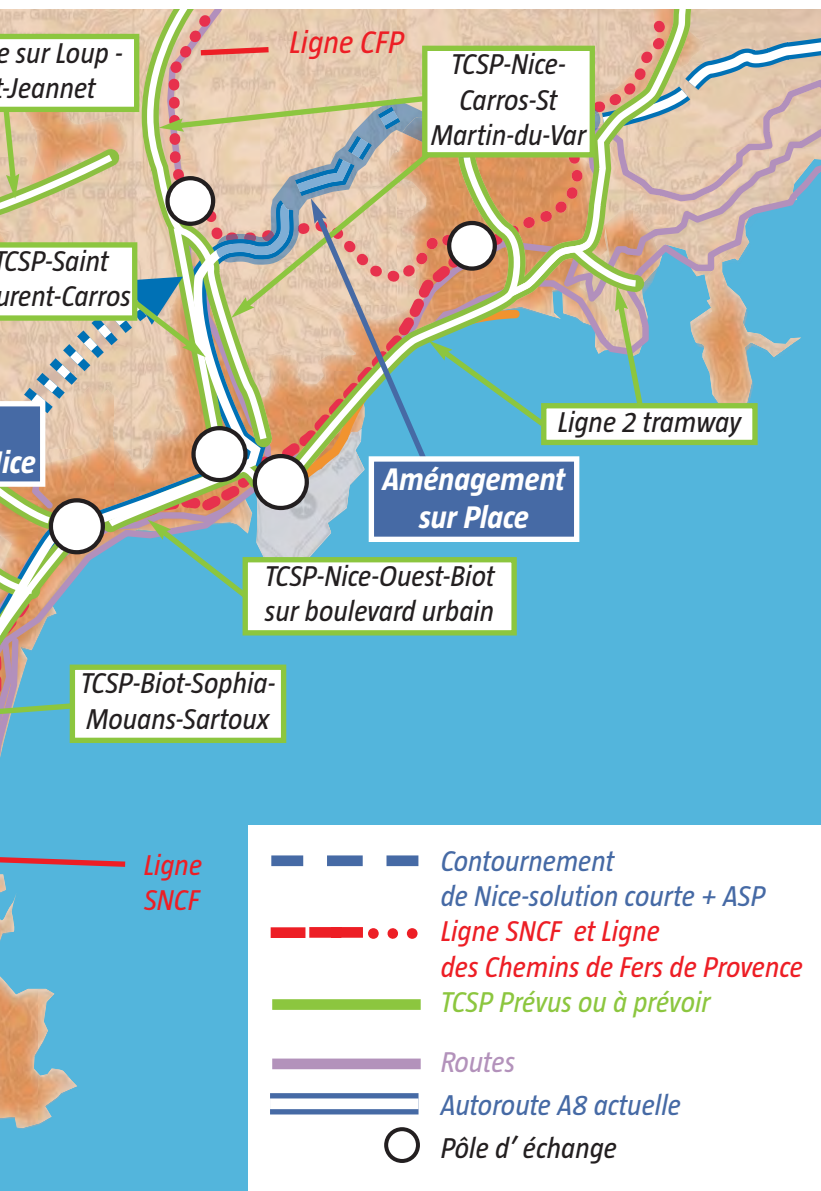
Dominique
Boy Mottard (Nice VII)

←← **Photo de gauche**

(de gauche à droite)

Patrick Mottard (Nice V), Paul Cuturello (Nice XIV),
Jean-François Knecht (Nice XI), Marc Concas (Nice I),
Patrick Allemand (Nice XII) et, au milieu,
Jean-Raymond Vinciguerra (Grasse-Sud) :

« Les priorités doivent aller
aux transports collectifs. »



Préparer l'arrivée de la LGV

Les montants financiers en jeu sont considérables. Il faut rationaliser et optimiser les choix budgétaires. Si l'on veut éviter que l'arrivée de la LGV ne se traduise par un accroissement des déplacements individuels, il faut en premier lieu faire le choix de développer les TER et les transports collectifs.

Réduire fortement le fret routier d'ici à 2020

- > Relance énergique du fret ferroviaire
- > Développement et mise en place de gares de ferroutage avec tri, et réacheminement pour les poids lourds (Menton, Nice-St-Roch, Cannes-La Bocca)
- > Développement du transport par voie maritime
- > Mise en place de tarifs dissuasifs de péage pour les poids lourds
- > Développement des solutions technologiques de guidage pour les poids lourds.

Développer les transports collectifs



↑ Le tram train de Melbourne

TER, tramway, tram train...

Pour un schéma cohérent et global constituant une armature de déplacements alternatifs à la route
Un développement volontariste et attractif des transports collectifs et tout particulièrement :

- > des transports express régionaux (TER)
- > des transports en commun en site propre (TCSP) prévus ou à prévoir d'ici 2020 :
 - Cagnes/Mer-Villeneuve-Loubet-Roquefort-les Pins-Grasse
 - Cagnes/Mer-Villeneuve-Loubet-La Colle/Loup-Vence
 - Antibes-Sophia Antipolis-Valbonne
 - Biot-Sophia-Antipolis-Mouans-Sartoux
 - Peymeinade-Bar/Loup
 - Nice-Ouest-Biot : transformation en boulevard urbain avec un TSCP intégré
 - les TSCP de la vallée du Var.

TRANSPORTS COLLECTIFS PLACE D'ICI 2020

PAR DÉCISION DU 7 DÉCEMBRE 2005, LA CNDP A ACCEPTÉ NOTRE DEMANDE D'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE

L'article 7-IV du Décret 2002-1275 du 22 octobre 2002 prévoit que « la Commission particulière peut demander à la Commission nationale de décider d'expertises complémentaires ».

A ce titre, nous avons demandé à la Commission particulière du débat public sur le projet de contournement routier de Nice, une expertise sur

l'intérêt et la faisabilité d'un ouvrage routier nouveau qui mixerait la solution 3 (ASP) pour le contournement de Nice proprement dit et la solution 1 (version courte) pour l'ouest du département. L'opportunité d'un tel projet routier serait, en outre, appréciée comme complément éventuel d'un dispositif susceptible d'absorber une part significative de la demande de placement et, qui reposerait sur :

- Un développement volontariste et attractif des transports collectifs, et tout particulièrement, les transports express régionaux (TER) et les transports en commun en site propre (TCSP) prévus ou à prévoir d'ici 2020.
- Une incitation forte à l'utilisation des transports alternatifs (vélo, deux-roues propres, covoiturage...)

UN RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

La Cour des Comptes a rendu en avril 2005 un important rapport intitulé « Les transports publics urbains ». Voici quelques extraits significatifs à prendre en compte dans l'actuel débat.

« La rigidité du périmètre des structures intercommunales ne permet pas toujours de faire coïncider le Périmètre de Transports Urbains avec l'Aire Urbaine ».

« La Cour recommande qu'une réflexion commune soit conduite entre les différentes autorités organisatrices concernées pour préciser l'articulation entre transports urbains et transports interurbains dont la différence tend à s'estomper ».

« Une démarche pédagogique fondée sur la diffusion des coûts réels des divers modes de déplacement permettrait peut-être de réduire le décalage persistant entre les préférences collectives exprimées dans les sondages d'opinion et les comportements individuels fortement marqués par la primauté donnée à l'automobile ».

Conclusion

- 1) Réformer et diversifier l'offre de déplacement
- 2) Engager une politique volontariste de développement des transports en Commun
- 3) Examiner la quatrième solution que nous proposons (contournement de Nice avec aménagement sur place et liaison est-ouest avec la solution courte)



↑ Maquette de l'Avanto, le tram train "Transilien", exposée à Paris.

Dans cette optique, nous demandons la réalisation d'un **schéma directeur départemental des déplacements** qui s'imposera à l'ensemble des acteurs et à leurs décisions futures.